

Décision n° 2020-0390
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 2 avril 2020
abrogeant l’attribution de ressources en numérotation à
l’opérateur VPS telecom Ltd

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 18-0124 en date du 16 février 2018 attestant du dépôt par l’opérateur VPS telecom Ltd d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur VPS telecom Ltd reçu le 31 mars 2020, sollicitant la restitution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 2 avril 2020, les dispositions attribuant à l'opérateur VPS telecom Ltd (immatriculé au registre de Malte sous le numéro C76352) la liste de ressources en numérotation indiquée dans le tableau ci-dessous sont abrogées.

| Type de ressources | Ressources restituées | Décision d'attribution | Date de la décision d'attribution |
|--------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Numéro court généraliste | 34 66 | 2019-1664 | 04/11/2019 |

Article 2. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur VPS telecom Ltd et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 2 avril 2020

Pour le Président et par délégation

Loïc DUFLOT

Directeur Internet, Presse, Poste et
Utilisateurs